

Sommaire

L'EDITO.....	2
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22 MAI 2012	3
ORDRE DU JOUR.....	3
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR	3
LES PROJETS EN COURS	5
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE.....	5
REVISION DU PAL	6
ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES	6
REMANIEMENT PARCELLAIRE SIMPLIFIE (RPS) – SITUATION ET CALENDRIER	7
LES DERNIERES VOTATIONS.....	7
VOTATION FEDERALE DU 11 MARS 2012	7
ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL DES ETATS DU 11 MARS 2012	8
LA VIE DE LA COMMUNE	8
UNE BIBLIOTHEQUE A VOTRE SERVICE : LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY	8
DECHETTERIE COMMUNALE.....	9
RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS.....	9
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE	10
FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL	10
DISTRIBUTION DE VIGNETTES VELO	10
LES NOUVEAUX HABITANTS	10
LES PETITES ANNONCES	11
NETTOYAGES D'ETE	11
ANNONCE DE DEMENAGEMENT.....	11
RECHERCHE DE BENEVOLES	12



L'Edito

Nous voici quelques jours avant l'assemblée des comptes 2011.

La particularité de ce bouclage est qu'elle nous permet d'évaluer l'impact de la dernière augmentation des impôts. Était-elle inéluctable ou aurions-nous pu encore jouer quelque temps avec l'ancien taux ?

Nous restons convaincus que l'augmentation du taux était tout à fait justifiée. Même si l'exercice 2011 boucle avec un bénéfice, ce qui nous permet de faire quelques réserves et amortissements supplémentaires, force est de constater que nous allons au devant de charges supplémentaires. Vous en prendrez pleinement connaissance à la lecture de ce bulletin.

Dans un premier temps, nous aurons à nous prononcer sur l'acceptation des statuts de la nouvelle Association régionale de la Sarine. Contrairement aux autres districts, notre district est le seul à ne pas disposer d'une infrastructure commune destinée à élaborer et à financer des projets d'importance régionale.

Si l'on regarde l'ARG (Association régionale de la Gruyère), on constate sa réelle participation financière au développement des infrastructures touristiques (participation financière aux remontées mécaniques) ou à la construction de projets sportifs (projet en cours à Bulle).

En ce qui concerne la Sarine, on peut relever que sans l'initiative des communes de Fribourg et de l'agglomération, ou encore sans des initiatives privées, nous ne disposerions pas des infrastructures sportives de St-Léonard ni du théâtre "L'Équilibre" ou encore d'autres structures d'importance régionale.

Bien sûr, cette nouvelle association grèvera notre budget communal. Pour l'instant, aucun projet n'a encore été développé par la future association, bien qu'on l'on parle déjà d'une piscine régionale ! Votre Exécutif est d'avis que nous devons adhérer à cette association et donc adopter les statuts que vous trouverez dans les annexes de ces pages.

Dans un deuxième temps, nous relevons que dès 2013, la nouvelle loi sur l'accueil extrascolaire entrera en vigueur. Les communes auront alors l'obligation de mettre sur pieds un accueil des enfants en dehors des heures officielles de l'école. Cette disposition permettra aux parents de trouver une solution de placement de leur progéniture hors des temps de classe. Bien évidemment, cette loi cantonale impose une nouvelle charge supplémentaire aux communes. Elles devront en assumer la mise en place, la responsabilité et une part de la charge financière.

Si le Conseil communal est conscient du rôle qui lui est dévolu, il semble que l'adage "qui commande, paie" ne s'applique pas lorsque les ordres viennent du Canton. Nous nous trouvons plutôt dans le rôle de "l'arrosé". A nouveau, nous devons faire face avec les moyens disponibles.

Mais trêve de lamentation ! Les comptes 2011 bouclent avec un bénéfice. Le mois d'avril pluvieux est derrière nous. Nous pouvons sérieusement sortir les affaires de jardin afin de profiter de la nature et du beau temps.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour notre assemblée communale fixée le mardi 22 mai. Dans l'attente de cette prochaine rencontre, au nom de tout le Conseil communal, je vous souhaite un excellent printemps.

Martin Wettstein



L'assemblée communale du 22 mai 2012

L'assemblée communale a été convoquée en date du 11 mai 2012, soit dans le délai légal de 10 jours, selon la loi sur les communes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2011 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Comptes 2011
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'Organe de révision
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
3. Budget des investissements
 - a. Local du feu intercommunal (ACC)
4. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
5. Divers

Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2

Comptes 2011

Les comptes 2011 clôturent avec un bénéfice de Fr. 293.84, après des amortissements supplémentaires de Fr. 61'567.65.

Ce résultat réjouissant sera commenté lors de la prochaine assemblée communale.

Point 3

Projet du local du FEU intercommunal de l'ACC

L'ACC constitue le regroupement intercommunal des pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens.

Le local des pompiers était installé au sous-sol de la Résidence St-Martin à Cottens depuis 21 ans. En raison des travaux d'agrandissement de la Résidence, le bail à loyer a été résilié. Depuis plus de 3 ans, les trois communes ont étudié plusieurs projets sur le territoire de chaque commune, afin de concilier les exigences de l'ECAB, du SECA et des finances communales. Après avoir envisagé la construction d'un local entièrement neuf, le projet s'est enfin concrétisé dans le cadre d'une location d'une halle de 500 m2 environ.



Ce local, situé dans la zone industrielle de Chénens, a déjà permis au CSPI de déménager début juin 2011 avec un aménagement provisoire, dans l'attente de l'obtention du permis de construire nécessaire. En effet, la halle nécessite des aménagements spécifiques pour le bon fonctionnement du service du feu. Une commission de bâtisse, comprenant un représentant de chaque commune, le commandant et son commandant remplaçant, ainsi que le bureau d'architecture Baechler & Pasquier de Givisiez, a été formée pour élaborer le projet de transformation à l'intérieur de la halle, appelée anciennement Funéris.

Ce projet qui se veut modulable, fonctionnel et surtout financièrement avantageux pour le contribuable, peut également être qualifié d'innovant car c'est la première fois qu'un bâtiment du feu sera aménagé dans un bâtiment loué et aménagé en partie avec des containers.

L'ECAB (établissement cantonal d'assurance des bâtiments) est entré en matière pour accorder à l'ACC une subvention estimée à environ Fr. 104'000.—.

Le coût total de l'investissement présenté à l'assemblée communale est de Fr. 453'000.—. Une fois la subvention déduite, le montant à charge de la commune d'Autigny sera de Fr. 90'000.—, la part de chaque commune étant calculée selon la clé de répartition (population au 31.12 de l'année précédente) de l'article 11 des statuts de la convention intercommunale de l'ACC. La location fera partie intégrante du budget de fonctionnement de l'ACC comme l'était la location du local au Home St Martin. Par contre, la commune ne bénéficiera plus à l'avenir du produit de location des locaux se trouvant dans le sous-sol de la halle polyvalente.

Le conseil communal vous recommande l'acceptation de l'investissement proposé.

Point 4

Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

L'année 2012 sera-t-elle une année historique pour le district de la Sarine ? A nous d'en décider aujourd'hui. Et ce, en donnant un feu vert à l'Association régionale de la Sarine (ARS), car il serait pour le moins étonnant que le plus grand district de Fribourg restât le seul à ne pas être doté d'une structure régionale. Or, les 36 communes concernées ont jusqu'à fin juin 2012 pour accepter à l'unanimité les statuts de l'ARS.

- **Comment en sommes-nous arrivés là ?** Un constat s'impose à l'évidence : sans une ARS, il devient très difficile, voire impossible, de mettre en place une stratégie régionale de développement ou, pire, impossible de lancer des projets d'intérêt commun. Une situation particulièrement gênante en ce qui concerne - pour prendre un seul exemple - les infrastructures sportives.
- **Quelles sont les démarches déjà entreprises ?** En 2008, une réflexion mène à l'idée de création d'une plate-forme de district et d'un fonds d'investissement régional. En 2009, un questionnaire sur la création éventuelle d'une association à buts multiples obtient trois quarts d'avis favorables. En 2009 toujours, un groupe de travail « Infrastructures régionales » approfondit la question du financement. Il est suivi d'une Conférence régionale chargée de la préparation de la constitution d'une organisation intercommunale, puis d'un Comité de pilotage qui se réunit à quinze reprises entre 2009 et 2011. En 2010 encore, un avant-projet de statuts est mis en consultation, et celui-ci est retravaillé pour aboutir au présent texte.



Le but de ce dernier est clair :

- Créer une association régionale à buts multiples plutôt qu'un système à plusieurs entités liées par conventions.
- Bénéficier d'une véritable plate-forme de la concertation régionale.
- Favoriser la cohérence des stratégies des collectivités locales à l'intérieur du district.
- Promouvoir la défense des intérêts régionaux vers l'extérieur.

Force est de constater en effet que les collaborations actuelles, qu'elles soient informelles, sectorielles ou très limitées géographiquement, ne favorisent pas une véritable stratégie régionale de développement ou la réalisation rapide de projets communs. Pire, ce manque de « structure fédératrice » ralentit tout concept novateur et ne répond plus aux urgences de l'époque. Offrir des services de base aux habitants est une chose, mais profiter des infrastructures publiques en est une autre, puisqu'ils présentent des intérêts qui dépassent ceux d'une seule commune. De même, l'on se doit aussi d'ouvrir des portes aux jeunes générations du district.

Pourquoi une ARS ? Qu'il s'agisse des domaines des transports, de l'énergie, du tourisme, de la culture, du sport et tout simplement du développement économique, il nous faut répondre à nos besoins communaux dans une infrastructure clairement régionale. Il en va du devenir de notre commune et des 36 communes de l'ARS.

Nous sommes conscients que le coût engendré par cette association et l'engagement financier (environ Fr. 10.—par habitant) sont importants pour nos communes et qu'ils s'ajoutent à des charges liées qui sont en augmentation constante. En outre, il faudra certainement s'armer de patience pour sentir réellement un retour sur investissement. Les conseils communaux des communes de Sarine-Ouest sont toutefois convaincus de la nécessité de cette association pour l'avenir de notre district.

C'est pourquoi ils ont décidé de s'adresser par un seul et même message aux citoyens de leurs communes et de proposer à leurs assemblées communales l'adoption des statuts de l'ARS.

A l'heure où ces lignes sont écrites, le Conseil général de Fribourg, en tant que premier des législatifs du district a accepté, le 6 mars 2012, les statuts de l'ARS.

Les projets en cours

Accueil extra-scolaire

Afin d'appliquer la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d'application (RStE), un groupe de travail a été mis sur pied afin de concrétiser un accueil extrascolaire entre Autigny et Chénens, palliant ainsi le besoin des familles en matière d'accueil des enfants. L'enquête au sein de nos deux communes qui regroupent le cercle scolaire de Autigny et de Chénens, a été effectuée ainsi que sa publication sur les sites communaux.

En accord avec le service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (SEJ), cet accueil se trouvera dans le bâtiment scolaire d'Autigny, des locaux devront être équipés et du personnel formé sera engagé. Règlement, charte de vie sont en cours de rédaction, ainsi que l'élaboration de la grille tarifaire. La phase des préinscriptions étant terminée, nous serons prochainement en mesure d'informer les parents intéressés des plages horaires retenues, ainsi que de la date d'ouverture de l'accueil.

Afin d'équiper cet accueil, nous recevons volontiers les articles suivants en 'bon' à 'très bon' état, que vous ne souhaitez pas conserver : CD enfants, tables et chaises d'enfants, étagères, armoire, jeux divers, livres.... lors de la prochaine matinée des « Encombrants du 2 juin 2012 », une récupération particulière de ce type de matériel sera effectuée sur le parking du centre du village. En dehors du 2 juin, il vous sera possible de les apporter à Benoît et Murielle Cudré-Mauroux, Route de St-Garin 47, directement à la maison.



Révision du PAL

Le conseil communal vous informe que cet important dossier a officiellement démarré.

Pour rappel, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) du 2 décembre 2008, entrée en vigueur le 1er janvier 2010, impose aux communes d'adapter leur PAL dans un délai de 5 ans. Notre PAL datant de 2001, une révision générale s'impose d'ici au 1er janvier 2015.

Le projet est lancé, puisque la commission d'aménagement du territoire et le bureau Archam et Partenaires SA ont proposé le programme de révision au conseil communal, qui l'a validé.

Ce programme de révision correspond à une analyse détaillée de l'état actuel de l'aménagement du territoire communal, ainsi que le calcul actualisé du dimensionnement de la zone à bâtir. Il a été transmis sans tarder au Service des constructions et de l'aménagement et va transiter par tous les services de l'Etat touchés par une telle révision. D'ici trois mois, il nous parviendra en retour avec leurs remarques respectives.

C'est à ce moment-là que nous pourrons commencer à plancher sur l'élaboration de notre nouveau PAL (voir étapes ci-dessous).

Tous les propriétaires seront tenus régulièrement informés de l'avancement du projet. Celles et ceux qui ont des vœux peuvent d'ores et déjà les formuler par écrit auprès du conseil communal. M. Philippe Chassot se tient également à la disposition des personnes ayant des questions.

Etapes

1. Programme de révision
2. Elaboration du projet
3. Examen préalable
4. Mise en consultation (enquête publique)
5. Examen final
6. Approbation par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Entretien des routes communales

La commune a l'obligation de respecter les normes de la sécurité routière en matière de signalisation. Dans ce cadre-là, nous procéderons ces prochaines semaines au changement d'environ 60 panneaux de signalisation qui ne sont plus en adéquation avec les nouvelles dispositions légales.

Ce qui pose avant tout problème, c'est la différence du pouvoir réfléchissant qu'il y a entre les panneaux actuels et les nouveaux qui vont être posés.

Concernant la sécurité routière, nous vous rappelons aussi **que tous les arbres se trouvant sur les bords des routes communales doivent être entretenus et "cadrés" de manière régulière** afin d'éviter, en priorité, les accidents mais aussi les dégâts qu'ils pourraient engendrer.



Remaniement parcellaire simplifié (RPS) – Situation et calendrier

En complément à l'information donnée dans le dernier bulletin communal, plus particulièrement sur la thématique de l'abornement, le conseil communal vous informe plus précisément sur l'état actuel du projet et les dernières étapes à venir:

Travaux géométriques :

L'abornement des zones remaniées et de la zone village est terminé, tout comme les relevés de la nouvelle mensuration.

La confection de la base de données de la nouvelle mensuration (BDMO) est en cours de finalisation.

Travaux collectifs

L'ensemble des équipements est terminé.

Planification générale provisoire (solde de la procédure)

Vérification dossier cadastre transitoire par le Service de l'agriculture : printemps – été 2012

Vérification nouvelle mensuration par le Service du cadastre et de la géomatique : automne 2012

Dernière enquête AF (+ abornement village) : printemps 2013

Enquête nouvelle mensuration (+répartition des frais abornement village) : automne 2013

Procédure d'inscription au Registre Foncier : 2014 – 2015

Dissolution du Syndicat : 2015 – 2016

Les dernières votations

Votation fédérale du 11 mars 2012

Objet	Oui	Non
Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires	134	139

Objet	Oui	Non
Initiative sur l'épargne logement	127	130

Objet	Oui	Non
Initiative populaire du 26 juin 2009 "6 semaines de vacances pour tous"	89	185



Objet	Oui	Non
Initiative "Pour des jeux d'argent au service du bien commun"	227	28

Objet	Oui	Non
Réglementation du prix du livre (LPL)	163	91

Election complémentaire au Conseil des Etats du 11 mars 2012

Candidats	Voix
Christian Levrat	137
Jacques Bourgeois	97
Francis Fasel	7
Charles Pache	20

La vie de la commune

Une bibliothèque à votre service : La Bibliothèque régionale d'Avry



Fruit de la collaboration de 11 communes de Sarine Ouest (dont Autigny), la Bibliothèque régionale d'Avry (BRA, bra.avry.ch) a vu le jour en décembre 1991 grâce au 500^{ème} anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la confédération et au don de Fr. 21'000.—de la Confédération au canton, destiné à la création d'une bibliothèque.

Depuis mars 2008, la BRA a trouvé sa place dans les bâtiments du CO de Sarine Ouest. Ses presque 1'300 lecteurs (40 abonnements pour Autigny) s'y sentent à l'aise pour explorer les quelques 16'000 livres mis à leur disposition, de la bande dessinée aux divers romans d'ados, policiers et d'adultes. Les deux institutions sont enchantées de leur collaboration. Les élèves du CO sont accueillis le mardi, mercredi et

vendredi de 15h00 à 15h50. La fréquentation de la bibliothèque est croissante pour un public de 0 à 80 ans. (Le 0 est un clin d'œil à l'animation « né pour lire » de 0 à 4 ans). « *Donnez-nous des livres, donnez-nous des ailes !* » disent les enfants ...

C'est le fil rouge choisi par la BRA. Dès le départ, elle est un véritable lieu de rencontres et d'échanges que l'équipe a su rendre attrayant, accueillant et vivant. Sous l'impulsion de sa commission d'animation, la BRA crée et met en place de nouvelles formules telles un après-midi de contes une fois par mois le mercredi ainsi que « né pour lire » une fois par mois le vendredi. D'autres idées sont d'ores et déjà en cours.



La BRA est là pour vous, merci d'être là avec elle.

Jours	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi		15h00-18h00	
Mercredi		15h00-18h00	
Jeudi			18h00-20h00
Vendredi		15h00-18h00	
Samedi	10h00-12h00		

Déchetterie communale

Afin de faciliter l'accès à la déchetterie, les utilisateurs sont priés de ne pas parquer leur véhicule devant l'entrée de la déchetterie mais bien de part et d'autre de cette place et de la manière suivante : à droite, perpendiculairement à la route, à gauche, parallèlement à la route.



Merci de votre compréhension.

Ramassage des objets encombrants

Le prochain ramassage aura lieu **le samedi 2 juin 2012, de 9h00 à 12h00, sur la place de l'école**. Nous rappelons qu'il n'est pas permis de déposer du matériel en dehors des heures clairement signalées (9h-12h).

Etant donné le désordre lors du dernier ramassage, une surveillance ponctuelle sera mise en place et une amende sera adressée aux contrevenants. Dans toute la mesure du possible, il est demandé aux habitants de réduire au maximum leurs encombrants en les démontant et en séparant au mieux tout ce qui est métallique de ce qui simplement encombrant.



Nomination d'un nouveau membre de la commission scolaire

Pour des raisons d'organisation professionnelle, M. Frédéric Pochon a quitté notre commission scolaire. Pour ce mandat, il est remplacé par Mme Sylvie Ulrich, mère de famille et psychologue. Officiellement, nous souhaitons à Mme Ulrich la bienvenue dans notre commission et la remercions d'ores et déjà pour les nouvelles compétences ainsi mises à disposition de notre cercle scolaire.

Fermeture du bureau communal

Comme à l'accoutumé, le bureau communal sera fermé durant les traditionnels ponts du printemps, à savoir

- **Le vendredi 18 mai**
- **Le vendredi 8 juin**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Distribution de vignettes vélo

Contrairement aux années précédentes, le Conseil communal ne distribuera plus gratuitement des vignettes pour vélo.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2012, cette particularité suisse a disparu.

Tout un chacun est sensé être assuré individuellement auprès de son assurance privée.

Nous vous laissons vous renseigner auprès de votre assureur afin de vérifier si vous êtes correctement assuré.



Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

Mme Nicole Facchin-Rey, M. Vasco Anselmo Domingues, M. Daniel Reis, Mme et M. Mirna et Martial Schwab, Mme Séverine Conus, Mme Aline Sobritz Myotte-Duquet et sa fille Hannaé, Mme Julie Cousinou Macheret et M. Frédéric Macheret, Mme Véronique Chenaux et M. Bertrand Huguenot.

Nous vous souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus ample connaissance.



Les petites annonces

Nettoyages d'été

Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 14 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances, et prêtes à fournir un travail de qualité.

Les travaux se dérouleront du **16 au 20 juillet 2012**.

Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **1^{er} juin 2012**, au 026/477.16.25, ou par courriel, à l'adresse commune@autigny.ch.



Annonce de déménagement

Le Docteur Rémy BOSCACCI
Médecine interne - Infectiologie FMH

**vous annonce le déménagement de son cabinet médical
dès le 2 avril 2012**

**à la Rte de la Résidence 3
1741 Cottens**

(nouveau bâtiment de la Résidence St-Martin)

Rte de la Résidence 3

1741 Cottens

Tél./Fax 026 477 97 97 / 95



Recherche de bénévoles

La Famille au Jardin est un foyer de jour spécialement organisé pour les personnes présentant d'importants troubles de la mémoire, de type **Alzheimer**. Dans la constellation de personnes qui contribuent à la bonne marche de « La Famille au Jardin », les bénévoles jouent un rôle essentiel ; par la gratuité de leur présence, mais aussi comme lien bénéfique entre l'extérieur et le milieu protégé qu'est le foyer.

Devenez une étoile dans la Constellation de la Famille au Jardin : l'équipe responsable cherche des bénévoles. **Et si c'était vous ?** pour :

- L'accompagnement de leur hôtes
- La cuisine
- Le transport

Pour tout renseignement et une information sans engagement :

S. Risse Tél. 026 321 20 13 info@la-famille-au-jardin.ch

La Famille au Jardin – Römerswil 4 – 1717 St Ursen

www.la-famille-au-jardin.ch

Passeport Vacances

A la demande des parents qui travaillent le lundi et qui ne peuvent pas téléphoner pour inscrire leurs enfants à une activité, nous avons décidé de changer de jour pour les inscriptions.

Le passeport-vacances se déroulera du lundi 9 juillet au dimanche 5 août

Le dimanche 8 juillet : de 08.00 à 11.00, inscriptions pour la 1^{ère} semaine
De 14.00 à 17.00, inscriptions pour la 2^{ème} semaine

Le dimanche 8 juillet : de 08.00 à 11.00, inscriptions pour la 3^{ème} semaine
De 14.00 à 17.00, inscriptions pour la 4^{ème} semaine

Pour les distraits qui auront manqué le jour d'inscription, il restera toujours la bourse aux activités (à voir dans les dernières pages du programme).

Le Comité d'organisation



Annexes

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	269'616.30	60'531.35	269'680.00	62'280.00	281'624.85	55'906.95
01	Administration communale	53'804.00	22'958.75	60'500.00	25'000.00	59'968.55	22'680.00
01.300.0	Traitement du Conseil communal	19'919.00		26'200.00		24'717.00	
01.300.1	Frais de la Commission financière	1'000.00		1'500.00		1'300.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	600.00		1'200.00		1'600.00	
01.300.3	Frais de la commission de naturalisation	375.00					
01.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	25'458.75		25'000.00		26'295.00	
01.318.0	Frais de convocation	451.25		600.00		457.35	
01.318.1	Organe de révision externe	6'000.00		6'000.00		5'599.20	
01.490.0	Imputation interne vacations		22'958.75		25'000.00		22'680.00
02	Administration générale	215'812.30	37'572.60	209'180.00	37'280.00	221'656.30	33'226.95
02.301.0	Traitement du personnel administratif	97'956.20		97'500.00		100'580.00	
02.303.0	Cotisations aux ass. soc. : AVS-APG-AC-...	29'900.00		29'500.00		30'597.15	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	12'117.50		10'000.00		12'118.00	
02.305.0	Cotisations aux ass. maladie-accident	6'461.70		7'000.00		10'994.90	
02.309.0	Impôt à la source					581.90	
02.310.0	Fournit. bureau, publications	4'301.75		5'000.00		3'226.40	
02.311.0	Achat de machines et de mobilier de bureau	2'237.00		8'000.00		7'419.20	
02.312.0	Frais de chauffage, électricité et eau	786.80		1'000.00		710.00	
02.315.0	Entretien machines et mobilier bureau			500.00			
02.317.0	Frais de réception et de délégations	12'955.05		8'000.00		6'639.25	
02.317.1	Opération "Coup de balai"	317.95		600.00			
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	2'724.00		2'800.00		2'616.60	
02.318.1	Frais administratifs (ports, tél., etc)	25'737.65		25'000.00		24'950.70	
02.318.2	Participation communale à Swisscom TV	3'550.80					
02.318.3	Frais Conférence des Syndics	2'369.20		3'000.00		4'580.80	
02.318.5	Allocations familiales versées	5'560.00		480.00		480.00	
02.319.0	Cotisations aux associations	1'440.00		1'400.00		870.00	
02.319.1	Dons divers	860.00		2'400.00		2'190.00	
02.390.0	Imputation interne vacations	4'287.50		7'000.00		4'311.25	
02.390.1	Imputation interne sal. employé communal	2'249.20				2'260.15	
02.390.2	Imputation interne amortissement obligatoire					6'530.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02.431.0	Emoluments administratifs		8'792.50		15'000.00		8'305.00
02.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		492.00				1'471.25
02.436.1	Retenues sociales sur les salaires		19'244.45		19'000.00		18'454.40
02.436.2	Récupération allocations familiales		5'560.00		480.00		480.00
02.436.3	Participation reçue Conférence des Syndics		1'826.65		2'800.00		3'934.40
02.436.4	Retenue impôt à la source						581.90
02.461.2	Interfaces entre registres communaux et cantonaux		1'657.00				
1	ORDRE PUBLIC	76'571.20	52'913.55	64'974.00	34'417.00	74'638.20	33'309.45
10	Protection juridique	68.75					
10.390.0	Imputation interne vacances	68.75					
12	Justice	2'732.00		10'500.00		10'668.75	
12.351.0	Part. frais de justice de paix	2'732.00		10'500.00		10'425.00	
12.390.0	imputation interne vacances					243.75	
14	Police du Feu	52'772.80	37'897.90	37'774.00	26'317.00	53'661.65	28'793.75
14.300.0	Jetons et frais de la Commission du Feu	324.50		250.00		187.00	
14.301.0	Solde du corps des pompiers	7'934.30		7'449.00		8'708.80	
14.309.0	Frais de cours, instruction, ...	2'788.20		2'338.00		2'158.90	
14.310.0	Frais administratifs	662.45		534.00		511.40	
14.311.0	Frais de matériel					15.30	
14.313.0	Achat de marchandises	7'750.80		6'229.00		6'975.90	
14.313.1	Achat marchandises suite aux interventions					549.10	
14.315.0	Frais entret. véhicule, matériel, install.	5'827.10		5'356.00		22'460.90	
14.315.1	Achat marchandises et matériel interventions			667.00			
14.316.0	Frais de location	5'850.15		6'208.00		7'692.45	
14.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	757.00		667.00		404.00	
14.318.0	Frais d'interventions	10'784.70		5'000.00		564.15	
14.318.1	Frais d'architecte	5'176.75					
14.318.2	Frais assemblée Féd. CSP Sarine	1'473.80					
14.319.0	Cotisations aux associations, fédérations	353.90		408.00		369.30	
14.351.0	Frais centrale d'alarme	1'307.90		1'068.00		1'104.60	
14.351.1	Centre d'intervention, frais exploitation					166.10	
14.390.0	Imputation interne vacances	1'781.25		1'600.00		1'793.75	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier		13'119.65		14'400.00		14'738.15
14.436.0	Remboursement de tiers		8'657.25		267.00		1'589.50

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
14.437.0	Absence exercice corps sapeurs-pompiers				100.00		60.00
14.439.1	Dons, particip. assemblée Féd. CSP Sarine		1'540.65				
14.452.0	Remb. autre commune, location dépôt		10'000.00		10'000.00		10'000.00
14.461.0	Subventions de l'ECAB		2'121.30		1'550.00		2'406.10
14.462.0	Remboursement frais d'intervention		2'459.05				
15	Militaire	3'206.25		3'900.00		3'098.95	
15.315.0	Entretien des installations de tir			500.00			
15.315.1	Achat de matériel					30.20	
15.365.0	Don à la société de tir	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
15.390.0	imputation interne vacances	206.25		400.00		68.75	
16	Protection civile	17'444.30	15'015.65	11'900.00	8'100.00	6'868.95	4'515.70
16.351.0	Part. à la PC cantonale, pot commun	1'596.40		1'850.00		1'649.50	
16.352.0	Part. à la PC intercommunale	644.75		1'750.00		572.50	
16.380.0	Versement au Fonds de réserve PC	15'015.65		8'100.00		4'515.70	
16.390.0	Imputation interne vacances	187.50		200.00		131.25	
16.430.0	Contributions de remplacement abris PC		15'000.00		8'000.00		4'500.00
16.490.0	Imputation interne des intérêts fonds PC		15.65		100.00		15.70
17	ORCOC	347.10		900.00		339.90	
17.352.0	Participation ORCOC	347.10		900.00		339.90	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	780'871.20	90'238.65	888'416.00	65'048.00	861'876.95	57'336.05
20	Ecole enfantine	55'019.05	5'933.85	61'547.00	1'500.00	60'621.15	
20.310.0	Achat de fournitures école enfantine	10'165.00		3'000.00		350.00	
20.311.0	Achat de mobilier					1'500.00	
20.351.0	Part. dép. cant. classes enfantines	44'854.05		58'547.00		58'771.15	
20.452.0	Participations reçues d'autres Communes		5'933.85		1'500.00		
21	Cycle scolaire obligatoire	515'587.55	66'826.65	598'650.00	60'998.00	586'098.50	54'615.95
21.301.0	Traitement du chauffeur du bus scolaire	18'633.30		14'630.00		16'919.60	
21.301.1	Indemnité pour transports spéciaux			3'600.00			
21.303.0	Cotisations AVS, AI, APG	1'385.80		1'800.00		2'202.95	
21.310.0	Achat de fournitures scolaires	41'399.30		32'000.00		33'425.10	
21.311.0	Achat de mobilier			2'500.00			
21.313.0	Benzine bus scolaire	1'621.25		2'000.00		1'470.60	
21.315.0	Entretien du bus scolaire	4'098.70		3'000.00		2'276.05	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21.317.0	Dédommagement, indemnités	2'619.00		500.00			
21.318.0	Assurances du bus scolaire	2'624.40		2'650.00		2'624.40	
21.318.1	Assurance groupement scolaire	315.00		315.00		315.00	
21.319.0	Impôt pour le bus scolaire	832.00		1'000.00		833.15	
21.319.1	Autorisation de transport	500.00					
21.330.0	Amortissement bus scolaire	3'450.00					
21.351.0	Part. dép. cant. classes primaires	205'383.20		288'530.00		285'504.50	
21.351.1	Cours d'appui d'allemand	4'373.50		5'260.00			
21.352.0	Part. au cercle scolaire primaire	22'364.10		26'000.00		22'064.70	
21.352.1	Part. école secondaire	199'620.00		211'065.00		211'843.00	
21.352.3	Remb. à une autre commune	3'588.00				3'588.00	
21.366.0	Don pour le camp de ski	2'480.00		3'200.00		2'560.00	
21.390.0	Imputation interne vacances	300.00		600.00		12.50	
21.390.1	Imputation interne salaire employé communal					458.95	
21.427.0	Location salle		50.00				50.00
21.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		1'132.95		1'000.00		227.55
21.451.0	Remboursement cantonal bus scolaire		36'950.25		34'108.00		28'572.00
21.452.0	Participations reçues d'autres Communes		19'792.70		17'750.00		19'511.95
21.452.1	Part. reçues pour transports spéciaux		2'619.00		1'800.00		
21.452.2	Part. autres communes (loyer)		6'281.75		6'340.00		6'254.45
22	Ecoles spécialisées	101'267.60		125'099.00		121'529.40	
22.351.0	Part. subv. cant. formation spéciale	4'123.25		4'820.00		5'245.55	
22.351.1	Aide institutions spécialisées - écoles spécialisées	73'828.95		98'410.00		95'112.80	
22.366.0	Contrib. pour les cours spéciaux	23'315.40		21'869.00		21'171.05	
23	Formation professionnelle	6'923.10		7'620.00		7'917.90	
23.351.0	Office cantonale pour la form. profess.	6'923.10		7'620.00		7'917.90	
29	Administration scolaire	102'073.90	17'478.15	95'500.00	2'550.00	85'710.00	2'720.10
29.300.0	Jetons et frais de la Commission scolaire	2'363.00		3'600.00		4'249.10	
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	17'523.00		19'000.00		15'938.25	
29.311.0	Achat de machines et de mobilier	1'677.90		2'500.00			
29.312.0	Frais électricité, chauffage, eau	12'942.35		15'000.00		11'636.00	
29.313.0	Frais de nettoyage et de conciergerie	1'622.35		2'500.00		2'319.30	
29.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments	5'834.30		8'000.00		7'286.00	
29.314.1	Dommage de grêle	16'715.70					

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
29.315.0	Entretien des machines et du mobilier	688.40		1'000.00		627.50	
29.315.1	Maintenance matériel informatique	1'687.55		1'500.00		1'413.75	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB, ...	3'798.00		5'300.00		3'437.85	
29.318.1	Frais de téléphone	1'194.70		1'500.00		1'399.85	
29.390.0	Imputation interne vacances	910.00		800.00		1'656.25	
29.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	23'116.65		22'800.00		23'053.35	
29.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
29.390.3	Imputation interne salaire employé communal					692.80	
29.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		16'663.45				
29.452.0	Remb. autres communes (maintenance inform)		814.70		750.00		1'870.10
29.452.1	Remb. autres communes (jetons et frais CoSco)				1'800.00		850.00
3	CULTURE ET LOISIRS	153'425.05	51'613.80	166'093.00	32'674.00	110'648.55	35'446.55
30	Culture	19'867.25		19'280.00		19'703.95	
30.351.0	Part. dép. du Conservatoire	9'573.05		10'860.00		9'817.85	
30.352.0	Part. Bibliothèque régionale Avry (BRA)	5'542.00		4'520.00		4'478.50	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	4'150.60		3'600.00		5'007.60	
30.390.0	Imputation interne vacances	177.50		300.00		400.00	
30.390.1	Imputation interne sal. employé communal	424.10					
34	Sport	130'680.75	51'613.80	146'413.00	32'674.00	90'898.25	35'446.55
34.301.0	Traitement personnel de conciergerie	23'785.20		23'000.00		22'530.00	
34.311.0	Achat de mobilier et matériel	8'000.00		2'000.00		1'500.00	
34.312.0	Frais chauffage, électricité, eau,	16'328.40		21'000.00		14'903.70	
34.313.0	Frais de nettoyage et conciergerie	1'898.90		4'000.00		1'914.65	
34.314.0	Entretien bâtiment	3'174.40		15'000.00		14'784.45	
34.314.1	Réparation bâtiment (dommages de grêle)	18'271.55				1'210.00	
34.315.0	Entretien mobilier et matériel	148.05		500.00		214.90	
34.318.0	Assurance ECAB, diverses	5'573.90		4'000.00		5'269.85	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	3'000.00		4'500.00		3'000.00	
34.390.0	Imputation interne vacances	512.50		600.00		87.50	
34.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	26'601.30		27'000.00		24'045.70	
34.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	23'386.55		44'813.00			
34.390.3	Imputation interne salaire employé communal					1'437.50	
34.427.0	Location salle de sport		13'350.00		13'500.00		14'420.00
34.434.0	Location de matériel		315.00		50.00		35.00
34.436.1	Remboursement de tiers et d'assurances		18'812.15				5'042.10

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34.452.0	Part. reçues autres communes		19'136.65		19'124.00		15'949.45
35	Autres loisirs	2'877.05		400.00		46.35	
35.314.0	Entretien des places de jeux	2'877.05		400.00		46.35	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	173'387.55	9'459.50	205'855.60	5'500.00	203'180.85	9'884.40
40	Hôpitaux	10'710.30	661.60	10'740.00		10'735.50	3'561.80
40.352.0	Ambulance	10'710.30		10'740.00		10'735.50	
40.436.0	Remboursement de tiers		661.60				3'561.80
41	Homes médicalisés	111'862.65	333.00	142'590.60		133'351.20	563.60
41.351.0	Part. subv. cant. des soins spéciaux	67'374.55		96'567.60		87'456.55	
41.352.0	Part. frais financ. établ. person. âgées	42'900.00		44'733.00		44'614.50	
41.355.0	Part. home médicalisé de la Sarine HMS	1'200.60		890.00		886.40	
41.390.0	Imputation interne vacances	387.50		400.00		393.75	
41.436.0	Remboursement de tiers		333.00				563.60
44	Soins ambulatoires	38'667.90		41'025.00		46'938.00	
44.352.0	Participation Passepartout Sarine	312.90		315.00		313.50	
44.352.2	Participation Indemnités forfaitaires	15'394.80		13'950.00		14'381.00	
44.352.3	Participation Spitex	21'352.10		24'920.00		30'506.00	
44.365.0	Cotis. centre puéric., soins domicile	1'570.60		1'740.00		1'737.50	
44.390.0	Imputation interne vacances	37.50		100.00			
46	Service médical des écoles	12'146.70	8'464.90	11'500.00	5'500.00	12'156.15	5'759.00
46.318.0	Contrôle médical			500.00			
46.351.0	Service dentaires, visites médicales	12'146.70		11'000.00		12'156.15	
46.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		8'464.90		5'500.00		5'759.00
5	AFFAIRES SOCIALES	251'866.20	17'881.70	317'005.00	12'000.00	288'916.30	22'143.10
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage	835.00		850.00		835.00	138.70
50.301.0	Traitement de l'agent AVS	835.00		850.00		835.00	
50.451.0	Remboursement de frais						138.70
54	Structures d'accueil Petite enfance	42'003.95	2'845.30	33'200.00		24'651.90	
54.365.0	Subventions aux crèches et garderies	29'738.20		25'000.00		19'181.20	
54.365.1	Subventions aux mamans de jour	9'950.50		6'000.00		4'182.20	
54.365.2	Subventions aux écoles maternelles	1'994.00		2'000.00		651.00	
54.390.0	Imputation interne vacances	321.25		200.00		637.50	
54.427.0	Location salle école maternelle		2'845.30				
55	Invalidité	116'564.60		166'200.00		143'944.50	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
55.351.0	Part. dép. cant. institutions spécialisées	116'564.60		166'200.00		143'944.50	
56	Encouragement à la constr. de logements	4'661.75		3'000.00		2'942.95	
56.365.0	Subsides pour les HLM	4'661.75		3'000.00		2'942.95	
58	Aide sociale	87'800.90	15'036.40	113'755.00	12'000.00	116'541.95	22'004.40
58.351.0	Part. frais cant. d'assistance	15'591.95		36'000.00		24'507.50	
58.351.1	Part. aux avances s/contrib. d'entr. n.r.	2'406.65		3'995.00		3'707.85	
58.351.2	Part. Services sociaux spécialisés	4'510.15		5'750.00		6'298.40	
58.351.4	Aide aux victimes d'infraction LAVI	338.40		525.00		502.10	
58.351.6	Part. financ.alloc.fam.aux non-actifs	1'096.45		1'750.00		2'300.85	
58.351.8	Contribution au Fonds cantonal emploi	10'425.00		10'425.00		10'335.00	
58.352.0	Part. Service social intercommunal	39'220.80		42'340.00		42'336.40	
58.365.0	Part. aux aides familiales			170.00			
58.366.1	Caisse maladie payée	13'632.75		12'000.00		26'135.10	
58.390.0	Imputation interne vacations	578.75		800.00		418.75	
58.436.0	Remb. de tiers et d'assurances		3'908.80				6'512.55
58.436.1	Caisse maladie remb. par Service Social		2'912.80		6'000.00		5'377.15
58.436.2	Caisse maladie remb. par caisse compensat.		8'214.80		6'000.00		10'114.70
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	195'637.45	21'797.75	205'332.00	4'850.00	202'219.15	18'323.70
62	Routes communales et génie-civil	185'532.75	21'797.75	192'842.00	4'850.00	190'320.25	18'323.70
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	30'531.00		30'000.00		30'834.00	
62.309.0	Frais de cours, instruction, ...			320.00			
62.311.0	Achat de véhicules, machines, matériel	1'607.30		3'000.00		2'690.00	
62.312.0	Electricité du domaine public	6'950.85		9'000.00		10'155.55	
62.313.0	Achat de marchandises	784.45		1'500.00		600.80	
62.313.1	Achat de carburant pour l'édilité	805.60		1'500.00		612.10	
62.314.0	Entretien des routes et éclairage	14'601.20		28'000.00		32'900.25	
62.314.1	Déblaiement, sablage, protection hivernale	42'068.55		16'000.00		15'971.90	
62.314.3	Réserve pour réfection des routes	5'000.00		8'000.00		7'806.65	
62.315.0	Entretien des véhicules et machines	3'179.95		5'000.00		4'732.60	
62.317.0	Dédommagement (déplacement, etc.)	694.50					
62.318.0	Assurances des véhicules	1'100.20		1'500.00		1'621.40	
62.318.1	Honoraires d'ingénieurs			5'000.00			
62.319.0	Impôts tracteur	930.25		300.00		510.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62.352.0	Prestations à une autre Commune			300.00			
62.390.0	Imputation interne vacances	2'425.00		2'000.00		3'000.00	
62.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	16'931.90		23'500.00		20'963.00	
62.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	57'922.00		57'922.00		57'922.00	
62.424.0	Vente de matériel		5'800.00				
62.436.0	Remboursement de tiers		578.90				
62.490.2	Imputation interne sal. employé communal		15'418.85		4'850.00		18'323.70
65	Routes cantonales	10'104.70		12'490.00		11'898.90	
65.351.0	Part. indemn. exploitation trafic régional	10'104.70		12'490.00		11'898.90	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	257'744.75	215'205.95	222'483.00	199'835.00	236'272.55	201'089.25
70	Approvisionnement en eau	92'933.40	92'933.40	67'335.00	67'335.00	76'661.45	76'661.45
70.312.0	Achat d'eau	37'374.55		40'000.00		41'115.20	
70.313.0	Achat de marchandises	787.25		1'500.00		2'222.50	
70.314.0	Entret. et rénovation des installations	50'255.85		7'000.00		28'561.85	
70.314.1	Etude du réseau d'eau potable			5'800.00			
70.390.0	Imputation interne vacances	1'156.25		1'200.00		1'250.00	
70.390.2	Imputation interne amortissement eau	1'807.00		8'635.00		1'780.00	
70.390.3	Imputation interne sal. employé communal	1'552.50		3'200.00		1'731.90	
70.402.0	Taxes de défense incendie		6'638.35		6'600.00		6'680.00
70.434.0	Location compteurs, abonnement fixe		36'679.50		36'000.00		37'068.00
70.435.0	Vente d'eau		14'612.60		15'000.00		18'082.00
70.436.0	Remboursement de tiers		20'219.35				2'224.80
70.461.0	Subvention ECAB						4'350.00
70.480.0	Prélèvement sur réserve eau		14'783.60		9'735.00		8'256.65
71	Protection des eaux	70'440.40	68'044.65	80'066.00	72'500.00	80'669.45	63'589.50
71.301.0	Salaires					11.00	
71.312.0	Frais électricité station pompage	319.35		300.00		839.90	
71.314.0	Entret. et rénovation des installations	1'592.95		1'000.00		1'005.20	
71.351.0	Part. frais lutte contre les hydrocarbures	214.15					
71.352.0	Part. à la STEP	52'217.75		47'402.00		47'401.45	
71.352.1	Part. autres communes	5'141.50		6'000.00		5'930.10	
71.390.0	Imputation interne vacances	875.00		1'200.00		968.75	
71.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	4'915.70		19'000.00		12'724.55	
71.390.2	Imputation interne amort.obligatoire	5'164.00		5'164.00		11'520.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71.390.3	Imputation interne sal. employé communal					268.50	
71.434.0	Taxes d'utilisation		68'044.65		72'500.00		63'589.50

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères	70'951.80	51'383.80	61'882.00	57'700.00	66'905.85	58'111.80
72.301.0	Salaire du responsable	6'171.00		6'000.00		5'758.50	
72.312.0	Frais électricité déchetterie	305.80		400.00		280.75	
72.313.0	Frais de matériel	1'138.30		500.00		2'364.70	
72.314.0	Entretien de la décharge	1'104.00					
72.314.1	Entretien de la déchetterie			500.00		543.90	
72.316.0	Location du terrain	1'917.00		1'917.00		1'917.00	
72.317.0	Dédommagement	1'485.50		1'800.00		1'140.00	
72.318.0	Frais de ramassage, décharge, benne verre	57'923.10		50'000.00		53'696.35	
72.318.1	Assurance ECAB	13.65		15.00		13.90	
72.390.0	Imputation interne vacances	537.50		500.00		662.50	
72.390.1	Imputation interne sal. employé communal	355.95		250.00		528.25	
72.434.0	Taxes d'utilisation (taxe de base)		31'759.70		33'000.00		32'273.30
72.434.1	Taxes d'utilisation (vignettes)		16'326.00		21'000.00		23'001.50
72.435.0	Recyclage, ramassage, verre, etc.		2'270.10		2'500.00		2'052.80
72.436.0	Remb. de tiers (ramassage conteneurs)		1'028.00		1'200.00		584.20
72.437.0	Amende						200.00
74	Cimetière	4'000.20	2'844.10	3'300.00	2'300.00	2'975.35	2'726.50
74.301.0	Salaires			1'500.00		660.00	
74.314.0	Frais d'entretien du cimetière	3'487.30		1'000.00		1'439.05	
74.390.0	Imputation interne vacances	81.25		300.00		287.50	
74.390.1	Imputation interne sal. employé communal	431.65		500.00		588.80	
74.434.0	Taxes d'entrées et de concessions		1'600.00		800.00		2'220.00
74.434.1	Travaux pour des tiers				1'000.00		
74.452.0	Part. reçues d'autres communes		1'244.10		500.00		506.50
78	Protection de la nature			1'500.00		2'421.30	
78.313.0	Achat de matériel			1'500.00		2'421.30	
79	Aménagement du territoire	19'418.95		8'400.00		6'639.15	
79.300.0	Jetons et frais Commission d'urbanisme	264.00		500.00		363.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	13'107.10		4'000.00			
79.318.2	Frais d'aménagement	130.00		1'000.00		351.00	
79.390.0	Imputation interne vacances	4'070.00		2'000.00		3'543.75	
79.390.1	Imputation interne sal. employé communal	1'847.85		900.00		2'381.40	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	14'207.85	796.20	18'827.00	1'000.00	16'987.40	1'278.00
80	Agriculture	5'468.25		7'827.00	200.00	7'608.65	481.80
80.314.0	Entretien terrain			2'000.00		2'000.00	
80.318.0	Frais de recensement feu bactérien			200.00		365.40	
80.319.0	Cotisations	60.00		50.00		60.00	
80.390.0	Imputation interne vacances	331.25		500.00		106.25	
80.390.1	Imputation interne amort. obligatoire	5'077.00		5'077.00		5'077.00	
80.436.0	Remb. frais recensement feu bactérien				200.00		343.30
80.436.1	Remboursement de tiers						138.50
81	Forêts	8'739.60	796.20	11'000.00	800.00	9'378.75	796.20
81.314.0	Entretien des routes forestières			1'000.00		1'000.00	
81.314.2	Entretien sentier didactique			1'000.00			
81.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	311.50					
81.352.1	Partic. Triage forestier	8'110.00		8'700.00		8'110.00	
81.390.0	Imputation interne vacances	257.50		300.00		268.75	
81.390.1	Imputation interne sal. employé communal	60.60					
81.436.2	Remboursement de tiers (Triage forestier)		796.20		800.00		796.20

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	365'827.32	1'877'683.90	322'665.00	2'264'653.40	432'999.01	2'274'940.20
90	Impôts	24'925.98	1'609'518.40	15'000.00	1'769'000.00	52'221.19	1'795'631.30
90.318.0	Frais de rappels et de poursuites	586.00		1'000.00		500.00	
90.319.0	Remboursements d'impôts					91.60	
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	16'010.33		8'000.00		41'482.89	
90.319.2	Remboursement imputation forfaitaire d'impôt	1'276.85				466.45	
90.322.0	Intérêts rémunérateurs s/décomptes			2'000.00			
90.329.0	Escomptes et int. rémunérateurs s/acomptes	5'865.30		2'000.00		8'692.75	
90.390.0	Imputation interne vacances	1'187.50		2'000.00		987.50	
90.400.0	Impôt sur le revenu		1'174'067.35		1'330'000.00		1'245'676.10
90.400.1	Impôt sur la fortune		107'231.85		118'000.00		166'242.05
90.400.2	Impôt à la source		25'949.90		7'000.00		34'020.15
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital		30'755.20		32'000.00		26'617.85
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		9'269.75		7'000.00		1'234.95
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		9'175.35		8'000.00		8'097.20
90.402.0	Contributions immobilières		133'509.30		136'000.00		137'629.90
90.403.0	Impôt sur les gains immobiliers		20'584.70		25'000.00		10'927.10
90.404.0	Impôt sur les mutations		27'435.65		35'000.00		94'242.95
90.405.0	Impôt sur les successions et donations						526.40
90.406.1	Impôt sur les chiens		2'160.00		2'000.00		1'816.70
90.421.0	Intérêts sur montants non payés		11'545.15		9'000.00		9'971.85
90.436.0	Rembour. frais de rappel et poursuites		60.00				185.00
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		57'774.20		60'000.00		58'443.10
930	Péréquation financière intercommunale				179'613.00		179'613.00
930.462.0	Attribution de la péréquation des ressources				157'065.00		157'065.00
930.462.1	Attribution de la péréquation des besoins				22'548.00		22'548.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
940	Gérance de la fortune et des dettes	311'703.54	181'516.55	278'965.00	233'011.00	285'106.97	187'438.75
940.318.0	Frais bancaires et de ccp	2'320.64		2'600.00		3'624.92	
940.319.0	Mise à jour valeur fiscale placements	35'800.00					
940.322.0	Intérêts des dettes	104'796.25		99'300.00		101'494.35	
940.330.0	Amortissements obligatoires	168'771.00		176'965.00		179'972.00	
940.390.0	Imputation interne (p. ex. intérêts P.C.)	15.65		100.00		15.70	
940.420.0	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		305.00		100.00		211.15
940.490.2	Imputation interne amortissement		105'356.55		133'611.00		99'999.00
940.490.3	Imputation interne intérêts des dettes		75'855.00		99'300.00		87'228.60
942	Immeubles (Patrimoine financier)	29'197.80	50'164.95	28'700.00	54'175.40	34'103.20	57'659.95
942.301.0	Salaire du concierge	2'508.00		3'000.00		2'222.00	
942.312.0	Eau, énergie, combustible	3'895.60		8'500.00		3'297.25	
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments	3'143.90		3'000.00		2'978.15	
942.314.2	Réserve entretien des bâtiments			2'500.00		2'000.00	
942.314.3	Entretien bâtiment, dommages de grêle	2'195.40					
942.318.0	Ass. diverses, ECAB, RC immeubles	902.65		1'200.00		883.25	
942.318.2	Frais de gérance locatif	1'484.55		1'500.00		1'685.10	
942.390.0	Imputation interne vacances	2'281.25		2'000.00		1'450.00	
942.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	4'289.45		7'000.00		6'442.00	
942.390.2	Imputation interne amort. obligatoire					5'170.00	
942.390.3	Imputation interne sal. employé communal	8'497.00				7'975.45	
942.423.0	Loyer des appartements		27'521.45		32'500.00		35'984.55
942.423.1	Loyer des parchets communaux		21'675.40		21'675.40		21'675.40
942.423.2	Droit de passage Cablecom		510.00				
942.436.0	Remb. de tiers et d'assurance		346.75				
942.436.2	Droits de passage Groupe E		111.35				
99	Autres postes		36'484.00		28'854.00	61'567.65	54'597.20
99.332.0	Amortissements supplémentaires					61'567.65	
99.424.2	TVA des années 1995 à 2010						27'242.20
99.451.0	Mesure compensatoire RPT		7'630.00				
99.451.1	Recette extraordinaire sans affectation		28'854.00		28'854.00		27'355.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	269'616.30	60'531.35	269'680.00	62'280.00	281'624.85	55'906.95
1	ORDRE PUBLIC	76'571.20	52'913.55	64'974.00	34'417.00	74'638.20	33'309.45
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	780'871.20	90'238.65	888'416.00	65'048.00	861'876.95	57'336.05
3	CULTURE ET LOISIRS	153'425.05	51'613.80	166'093.00	32'674.00	110'648.55	35'446.55
4	SANTE	173'387.55	9'459.50	205'855.60	5'500.00	203'180.85	9'884.40
5	AFFAIRES SOCIALES	251'866.20	17'881.70	317'005.00	12'000.00	288'916.30	22'143.10
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	195'637.45	21'797.75	205'332.00	4'850.00	202'219.15	18'323.70
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	257'744.75	215'205.95	222'483.00	199'835.00	236'272.55	201'089.25
8	ECONOMIE	14'207.85	796.20	18'827.00	1'000.00	16'987.40	1'278.00
9	FINANCES ET IMPOTS	365'827.32	1'877'683.90	322'665.00	2'264'653.40	432'999.01	2'274'940.20
	TOTALISATION	2'539'154.87	2'398'122.35	2'681'330.60	2'682'257.40	2'709'363.81	2'709'657.65
	Résultat		141'032.52	926.80		293.84	

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	11'000.00		184'760.00	166'960.00		
10	Protection juridique	11'000.00		184'760.00	166'960.00		
10.500.0	Assainissement de la butte de tir			152'800.00			
10.501.0	Mensuration et abornement	11'000.00		31'960.00			
10.611.0	Participation des propriétaires				60'000.00		
10.622.0	Participation de Chénens				45'840.00		
10.660.0	Subventions fédérales				61'120.00		
4	SANTE	10'797.95		8'375.80		6'271.45	
40	Hôpitaux	10'797.95		8'375.80		6'271.45	
40.521.1	Part. Hôpital cantonal Bertigny III	10'797.95		8'375.80		6'271.45	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	28'233.35		183'008.00		194'318.75	
62	Routes communales et génie-civil	28'233.35		183'008.00		194'318.75	
62.501.10	Aménagement centre village	922.85		53'332.00		57'194.75	
62.501.11	Passage piétons (Café Ecu)	76.90		4'452.00		4'766.20	
62.501.12	Entrée village côté Estavayer	692.15		40'075.00		42'896.05	
62.501.2	Projet de réfection du chemin "Le Saulgy"			5'000.00			
62.501.9	Entrée village côté Chénens	1'384.25		80'149.00		89'461.75	
62.506.1	Achat véhicule communal	25'157.20					
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		228'448.00	55'000.00		19'743.45	14'960.00
70	Approvisionnement en eau		16'368.00	20'000.00			6'630.00
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau			20'000.00			
70.610.0	Taxes de raccordement eau potable		16'368.00				6'630.00
71	Protection des eaux		212'080.00				8'330.00
71.610.0	Taxes de raccordement eaux usées		52'080.00				8'330.00
71.662.0	Droit de passage Cottens pour eaux usées		160'000.00				
79	Aménagement du territoire			35'000.00		19'743.45	
79.500.3	Assainissement de la décharge des Glières			35'000.00		19'743.45	

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	41'339.20					
81	Forêts	41'339.20					
81.509.0	Entretien de la passerelle de Posat	41'339.20					
9	FINANCES ET IMPOTS	454'227.60	317'150.10		37'800.00	14'960.00	220'333.65
942	Immeubles (Patrimoine financier)	211'189.60	14'590.00		37'800.00		
942.503.3	Rénovation bâtiment communal	211'189.60					
942.660.0	Subventions fédérales		14'590.00		18'900.00		
942.661.0	Subventions cantonales				18'900.00		
99	Autres postes	243'038.00	302'560.10			14'960.00	220'333.65
99.590.0	Virement investissement	243'038.00				14'960.00	
99.690.0	Virement investissement		302'560.10				220'333.65
1	ORDRE PUBLIC	11'000.00		184'760.00	166'960.00		
10	Protection juridique	11'000.00		184'760.00	166'960.00		
4	SANTE	10'797.95		8'375.80		6'271.45	
40	Hôpitaux	10'797.95		8'375.80		6'271.45	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	28'233.35		183'008.00		194'318.75	
62	Routes communales et génie-civil	28'233.35		183'008.00		194'318.75	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		228'448.00	55'000.00		19'743.45	14'960.00
70	Approvisionnement en eau		16'368.00	20'000.00			6'630.00
71	Protection des eaux		212'080.00				8'330.00
79	Aménagement du territoire			35'000.00		19'743.45	
8	ECONOMIE	41'339.20					
81	Forêts	41'339.20					
9	FINANCES ET IMPOTS	454'227.60	317'150.10		37'800.00	14'960.00	220'333.65
942	Immeubles (Patrimoine financier)	211'189.60	14'590.00		37'800.00		
99	Autres postes	243'038.00	302'560.10			14'960.00	220'333.65

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	11'000.00		184'760.00	166'960.00		
4	SANTE	10'797.95		8'375.80		6'271.45	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	28'233.35		183'008.00		194'318.75	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		228'448.00	55'000.00		19'743.45	14'960.00
8	ECONOMIE	41'339.20					
9	FINANCES ET IMPOTS	454'227.60	317'150.10		37'800.00	14'960.00	220'333.65
	TOTALISATION	545'598.10	545'598.10	431'143.80	204'760.00	235'293.65	235'293.65
	Résultat				226'383.80		

L'arbre, ce grand biotope

Vive l'arbre habitat !

Souvent vieux, voir même très vieux, parsemés de trous, colonisés par lichens et mousses, ces arbres d'un autre temps abritent une multitude d'organismes vivants. Appelés « arbre habitat », ils jouent un rôle majeur à l'épanouissement de la faune, notamment pics et rapaces nocturnes mais aussi pour une foule de petits animaux et insectes trouvant ainsi refuge et nourriture. Jusqu'à 700 espèces peuvent être dénombrées par exemple sur un chêne. La qualité de la chaîne alimentaire est tributaire de la présence en suffisance de ces arbres particuliers. Leur conservation est par conséquent d'une grande importance.



Les arbres habitats présentent fréquemment blessures, trous, fourches, fissures, dégâts dus à la foudre ou bris de cimes ; ces « défauts » fournissent un terrain propice au développement de micro-biotopes. Ces individus étaient systématiquement éliminés sous prétexte de disséminations de maladies et dans un réflexe du soin de l'image de la forêt.

L'arbre mort signe de vie !

Le vert pétant du printemps ou plus profond de l'été, le festival des couleurs automnales, ces images renvoient à des arbres vivants rythmés au fil des saisons. Paradoxalement l'arbre mort regorge de vie ! Il apparaît souvent la couronne dégarinée ne présentant plus que quelques misérables branches, son tronc à la couleur grisâtre lui donnant un petit air triste voir sinistre. Sous cet aspect peu chatoyant, une multitude d'organismes trouvent leur bonheur respectivement leur nourriture. Les insectes xylophages¹ sont à l'ouvrage et participent activement à la décomposition du bois. Ce dernier apporte alors au sol des éléments nutritifs essentiels.

Vu sous cet angle, notre arbre mort reprend des couleurs... En effet, la conservation de bois mort que ce soit sur pied ou au sol joue un rôle primordial au bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Un nombre incalculable d'insectes s'y développent fournissant ainsi une nourriture à de nombreux oiseaux.

¹xylophage : qui se nourrit de bois

²bostryche : insecte qui se développe sous l'écorce de l'épicéa (sapin rouge), en finalité l'arbre sèche sur pied

³sylvicole : culture de la forêt (sylva en latin)

Le maintien de ces éléments implique une approche esthétique différente de la forêt. L'image du « propre en ordre » très présente jusqu'à la fin du siècle passé disparaît petit à petit. En effet, pour ses besoins énergétiques notamment, l'homme exploita souvent pratiquement jusqu'à la dernière brindille. Même litière et glands étaient récoltés favorisant ainsi une image de jardin forestier.



Pic noir (photo de Peter Vonwil)



Longicorne : Ergate forgeron

Les tas de branches laissés en forêt après une exploitation suivent cette même logique de la promotion d'habitats forestiers. Contrairement à certaines croyances bien ancrées, ces restes de coupe ne véhiculent en aucun cas des maladies et ne contribuent pas au développement du bostryche².



L'action sylvicole³

La prise en compte du rôle des arbres habitats et du bois mort est intégrée aux décisions en matière d'exploitation des forêts. Ces éléments sont alors conservés dans la mesure du possible. Il est à relever que la présence d'arbres dépérissants peut s'avérer problématique voir dangereuse pour la sécurité des usagers, notamment en bordure de chemins fréquentés mais aussi lors des travaux de bûcheronnage. Leur exploitation est alors nécessaire.

La forêt compte parmi les habitats les plus riches en espèces, prenons-en soin !

Le clic utile

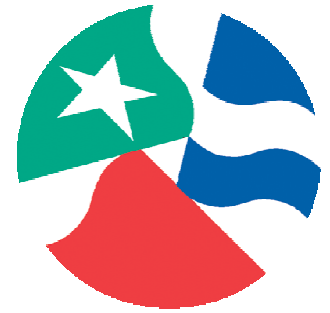
BIODIVERSITE DANS LES FORETS
Consultez la brochure de l'ASPO/BirdLife Suisse sous:
www.birdlife.ch/fr/node/1065

Hauterive FR, 2012

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement



E-changez! Devenez famille d'accueil!



Partager votre vie au quotidien est la forme d'échange la plus enrichissante et constitue une expérience unique et fructueuse pour toutes les personnes impliquées. Ouvrez votre foyer et votre cœur à un ou une jeune étudiant(e) qui souhaite découvrir notre pays et notre mode de vie, vous apprendrez autant grâce à lui, que lui grâce à vous !

En août prochain, environ 50 jeunes du monde entier vont vivre l'expérience d'un échange en Suisse. YFU Suisse recherche des familles romandes ouvertes et prêtes à vivre cette expérience enrichissante. Les jeunes qui participent à un échange avec YFU ont généralement entre 16 et 18 ans et viennent principalement des Etats-Unis, d'Allemagne, de Suède mais aussi parfois d'autres pays du monde (Brésil, Estonie, Equateur, Finlande). Notre programme est l'échange d'une année (d'août à juillet) qui permet une expérience approfondie. Les jeunes fréquentent le gymnase le plus proche durant cette période.

YFU offre aux familles et aux jeunes un encadrement personnel pendant toute la durée de l'échange. Des responsables formés spécialement ainsi que des collaborateurs YFU veillent à ce que le séjour se déroule le mieux possible.

L'ouverture, la motivation et la chaleur humaine sont les principales exigences pour devenir famille d'accueil. Il faut ajouter bien sûr les repas et un lit mais pas nécessairement une chambre individuelle. Toutes les familles sont les bienvenues : aussi bien les familles monoparentales que les couples sans enfants peuvent accueillir. De plus, un engagement professionnel important n'est pas un obstacle à l'accueil. Le jeune participera à la vie quotidienne et il deviendra ainsi un membre de la famille. Il sera soutenu dans ses efforts par la famille d'accueil et par YFU.

Intéressé(e) ? Obtenez des informations complémentaires sur www.yfu.ch/accueil et contactez-nous sans engagement au 026 466 11 11 ou par mail à romandie@yfu.ch.

Youth For Understanding (YFU)

est une des plus grande organisation d'échange qui depuis plus de 50 ans, rend possible l'apprentissage interculturel pour les jeunes dans le but de favoriser la compréhension réciproque entre les cultures.

YFU Suisse compte aujourd'hui parmi plus de 50 comités nationaux YFU indépendants et vit grâce à l'enthousiasme et l'engagement d'environ 400 volontaires de toute la Suisse ayant eux-mêmes presque tous vécu une année à l'étranger.

YFU Suisse est subventionnée par la Confédération et a reçu le label de qualité de la fondation ZEWO. Elle est, en outre, membre fondateur d'Intermundo, l'association faîtière suisse des organisations d'échange à but non lucratif.

Pour plus d'informations, visitez notre site www.yfu.ch



2012 : Année Européenne pour le Vieillessement Actif et la Solidarité entre les Générations

Qu'est-ce que le vieillissement actif ?

L'Organisation mondiale de la santé définit le vieillissement actif comme « un processus qui consiste à optimiser les possibilités de vie en bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Il permet aux personnes d'atteindre leur potentiel de bien-être tout au long de leur vie et de participer à la société selon leurs besoins, désirs et capacités, tout en leur fournissant la protection, la sécurité et le soutien dont elles ont besoin » (2002).

Une manière de rester actif est de s'engager dans une activité bénévole.

Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat est un engagement social gratuit, d'une durée limitée, en faveur de la collectivité et de l'environnement.

Le travail bénévole complète l'activité rémunérée sans lui faire concurrence.

Il est accompli soit dans le cadre d'une organisation, soit de manière informelle comme dans le cas de l'entraide entre voisins.

Qui sont les bénévoles ?

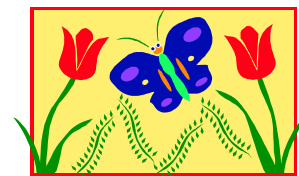
Des hommes et des femmes,
professionnellement actifs ou à la retraite,
apprenti-e-s ou étudiant-e-s,

qui, à côté de leurs autres occupations,
souhaitent consacrer une part de leur temps à
une démarche solidaire.

Le Réseau Bénévolat Netzwerk

- se veut plate-forme d'échange entre personnes désireuses de s'engager et associations en recherche de bénévoles
- soutient et accompagne l'engagement bénévole
- offre une bourse du bénévolat, plate-forme d'échanges entre les associations à la recherche d'un-e bénévole et tout-e bénévole désirant s'engager.
- Offre une formation continue pour les bénévoles et les responsables de ses associations membres.

Contactez-nous : **Réseau Bénévolat Netzwerk**
Rte de la Fonderie 8c
1700 Fribourg
026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch
www.benevolat-fr.ch



Pour les amoureux de la petite reine : GROUPE DE VELO FRIBOURG, sortie découverte le mardi 17 avril à 13h30 Restaurant le Refuge à Villars-sur-Glâne. Ensuite sorties les mardis dès le 8 mai. Moniteurs : Gaton Cotting et Madeleine Hemmer. Programme détaillé au secrétariat.

Parcours « Etoile » : Jeudi 21 juin 2012, tous les groupes se retrouvent pour un moment convivial !

Pour le grand air : RANDONNEES DANS LES PREALPES mercredi 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 22 août et 12 septembre avec Monsieur Auguste Both – **LA MARCHÉ POUR LE PLAISIR ROMONT ET ENVIRONS** mardi 8 mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 18 septembre et 9 octobre avec Marie-Jo Monney. Programme détaillé au secrétariat.

Pour l'évasion : POLYSPORT A SILS MARIA/GRISON, chaque jour marches, randonnées, gymnastique et aqua-fitness. Pendant 1 semaine du 1. au 8 septembre vous êtes hébergés au cœur du village à l'hôtel Schweizerhof. Délai d'inscription 25 mai 2012. Programme détaillé et inscription au secrétariat de Pro Senectute.

Dans l'eau : AQUA-FITNESS à Fribourg à l'école libre publique le jeudi de 16h30 à 17h15 – **NATATION** pour les seniors qui aiment nager régulièrement sous surveillance le lundi à 16h30 à Fribourg à l'école libre publique.

Pour rester en forme : NORDIC WALKING à Villars-sur-Glâne, au Schönberg, à Corminboeuf et à Marly – **WALKING** au Schönberg.

Pour entrer dans la danse : DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE, vous aimez danser en groupe, la musique et la convivialité ? alors entrez dans la danse tous les 15 jours le jeudi de 14h00 à 15h30 à Villars-sur-Glâne. **DANSE ORIENTALE** peut être pratiquée à tout âge et ne demande pas de talent : OSEZ ! dès le 23 avril à Fribourg.

Pour le maintien : GYM douce ou de maintien dans plusieurs salles du district de la Sarine

Pour ne plus être seul/e : SERVICE AVEC (Accompagnement, Visites, Echanges, Convivialité) : partagez des activités avec un/e bénévole à domicile ou à l'extérieur

Pour les petits pépins : SERVICE DE REPARATIONS ET REPARATIONS ELECTRIQUES

Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch

SERVICE DE NETTOYAGE

Fenêtres

Nettoyages périodiques

Nettoyages d'appartement

**Nettoyages de printemps et
automne**

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1 Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Pro Senectute en un clin d'œil

Une organisation d'utilité publique pour et avec des personnes de 60 ans et plus



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.

Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

Association fribourgeoise du diabète



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- diabete@liguessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

ANTENNE I

Boulevard de Pérolles 7, 1700 Fribourg
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 425 55 49
Courriel: antenne1@fasds.ch

Territoire:

Fribourg centre-ville (Beauregard, route des Cliniques, Pérolles, rue de Romont, rue de Lausanne, route des Alpes, Grenette, Grand-Rue, rue Pierre-Aeby...)

ANTENNE II

Route de Fribourg 5, 1723 Marly
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 439 90 69
Courriel: antenne2@fasds.ch

Territoire:

Aroanciel, Ependes, Ferpicioz, Marly, Le Mouret, Pierratortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

ANTENNE III

Route de Beaumont 6, 1700 Fribourg
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 425 55 99
Courriel: antenne3@fasds.ch

Territoire:

Villars-sur-Glâne, Fribourg (Beaumont, route de Villars)

ANTENNE IV

Route de Chantemerle 66, 1763 Granges-Paccot
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 460 73 89
Courriel: antenne4@fasds.ch

Territoire:

Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg (Jura, Guintzet, Bertigny, Gambach, quartier d'Alt, rue de Morat...)

ANTENNE V

Place de l'Église 2, 1772 Grolley
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 476 61 59
Courriel : antenne5@fasds.ch

Territoire:

Autafond, Avry, Belfaux, La Brillaz, Chésopelloz, Corminbœuf, Corserrey, Grolley, Matran, Noréaz, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz, La Sonnaz

ANTENNE VI

Impasse du Petit-Crêt 7, 1726 Farvagny
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 411 90 79
Courriel: antenne6@fasds.ch

Territoire:

Autigny, Chénens, Corpataux-Magnedens, Cottens, Farvagny, Le Glèbe, Hauterive, Neyruz, Fossens, Vuisternens-en-Ogoz

ANTENNE VII

Route Mon-Repos 5A, 1700 Fribourg
Tél. 026 425 55 25 – Fax 026 484 85 09
Courriel: antenne7@fasds.ch

Territoire:

Schoenberg jusqu'au pont de Zaehringen, Auge, Neuveville, Bourguillon

**RÉCEPTION DES APPELS
AU TÉLÉPHONE****026 425 55 25**

du lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

En dehors de ces heures,
ainsi que les samedis, dimanches,
vous pouvez laisser un
message sur le répondeur
au même numéro

Fax 026 425 55 39

Courriel: direction@fasds.ch

**FONDATION POUR L'AIDE
ET LES SOINS À DOMICILE
DE LA SARINE**

Sur mandat des communes
du district de la Sarine,
les prestations d'aide et de soins
à domicile – définies par les lois
en vigueur – sont assurées par
des équipes d'infirmières, infirmiers,
aides familiales, assistantes
en soins et santé communautaire,
aides soignantes, auxiliaires de
santé, aides ménagères,
ergothérapeutes.

DIRECTION / ADMINISTRATION

Route de Beaumont 6
Case postale 132
1709 Fribourg
Tél. 026 425 55 25
Fax 026 425 55 39
Courriel: direction@fasds.ch

MISSION DE LA FONDATION

Permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible.

PRINCIPES D'ACTION

Toute demande d'intervention fait l'objet d'une évaluation et d'un contrat dont les modalités sont négociées avec la personne, ses proches et en collaboration avec les partenaires du réseau médico-social.

Les prestations s'inscrivent avant tout sur l'apport volontaire de la personne et de son entourage qu'elles visent à soutenir et si nécessaire à relayer provisoirement.

BASES LÉGALES ET AUTORITÉS DE SURVEILLANCE

- > LAMal
- > Loi fribourgeoise sur l'aide et les soins à domicile (LASD)
- > Loi sur la santé (LS)
- > Commissions de surveillance des communes du district et de l'Etat

PRESTATIONS DE SOINS LAMal À DOMICILE OU EN AMBULATOIRE SUR PRESCRIPTION MÉDICALE (LAMal OPAS art. 7 extraits)

- > **Evaluation et conseils:**
évaluation des besoins du patient et de l'environnement; mise en place des interventions; conseils aux patients et aux intervenants;
- > **Examens et traitements:**
contrôle des signes vitaux; tests; prélèvements pour examens; mesures thérapeutiques pour la respiration; en cas de troubles urinaires et intestinaux; pansements; pose de sondes, de cathéters; administration de médicaments; injections; perfusions; transfusions;
- > Soins et soutien aux malades psychiques et maladies psycho-gériatriques;
- > Soins corporels et de base;
- > Soins palliatifs et d'accompagnement en fin de vie.

INFORMATIONS ET CONSEILS POUR D'AUTRES PRESTATIONS FAVORISANT LE MAINTIEN À DOMICILE (LAMal OPAS art. 6 extraits)

- > Prestations d'ergothérapie dans le but d'une amélioration des fonctions corporelles, l'autonomie dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne; mesures thérapeutiques de rééducation; conseils pour l'aménagement du domicile; soutien pour les démarches; recherche et entraînement des moyens auxiliaires.

TARIFS FIXÉS PAR CONVENTION AVEC SANTESSUISSE

PRESTATIONS D'AIDE AU MÉNAGE ET SUPPLÉANCE (NON LAMal) POUR LES PERSONNES DONT L'ÉTAT DE SANTÉ L'EXIGE

- > Aide aux activités de la vie quotidienne, entretien courant du ménage, du linge;
- > Aide à la préparation des repas, achats;
- > Suppléance et soutien à la famille pour s'occuper des enfants lors d'accouchement, de maladie ou d'accident;
- > Accompagnement social dans des situations de crise.

TARIFS FIXÉS PAR ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA BASE DE LA TAXATION FISCALE

INFORMATIONS ET CONSEILS

- > Moyens auxiliaires
- > Systèmes d'alarme
- > Lits électriques
- > Transports
- > Visites bénévoles à domicile
- > Repas à domicile
- > Indemnités forfaitaires
- > Associations bénévoles
- > Associations de patients
- > Autres intervenants du réseau médico-social

ASSOCIATION RÉGIONALE LA Sarine (ARS)

Statuts

I – GENERALITES

Dans les présents statuts, les termes désignant les titres et les fonctions sont entendus autant au féminin qu'au masculin.

Art. 1

NOM

Sous le nom « Association Régionale la Sarine », désignée ci-après « Association », il est constitué une association de communes à buts multiples, au sens des art. 109 et suivants de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, ci-après LCo.

Art. 2

MEMBRES

1 Toutes les communes du district de la Sarine sont membres de l'Association et constituent la « Région Sarine ».

2 Afin de faciliter les tâches des organes de l'Association, les communes membres sont réparties en quatre secteurs :

Fribourg

Ceinture Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf.

Sarine Nord et Sarine Ouest Autafond, Autigny, Avry, Belfaux, Chénens, Chésopélloz, Corserey, Cottens, Grolley, La Brillaz, La Sonnaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz,

Haute Sarine Marly, Hauterive, Farvagny, Rossens, Le Glèbe, Corpataux, Vuisternens-en-Ogoz, Le Mouret, Treyvaux, Ependes, Arconciel, Ferpicloz, Pierrafortscha, Senèdes, Villarsel-sur-Marly

3 Les communes d'un même secteur se réunissent, notamment, pour :

- a) débattre en commun des problèmes qui leur sont propres ;
- b) désigner leurs candidats au comité de direction.

Art. 3

BUTS ET MOYENS

1 L'Association a pour buts de :

- a) Promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;
- b) Participer financièrement à la réalisation des infrastructures d'intérêt régional ;
- c) Représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et de toute autre institution publique ou privée pour les objets pour lesquels elles n'ont pas explicitement délégué cette compétence, en particulier pour la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du canton.

2 A cette fin, l'Association peut:

- a) Attribuer des mandats et réaliser les études nécessaires à l'accomplissement de ses tâches ;
- b) Constituer, financer et gérer un fonds d'investissement régional ;
- c) Conclure des offres de services avec des communes, associations de communes ou agglomération, par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant, au sens de l'art. 112 LCo.

3 Dans le cadre de ses activités, l'Association tient compte des réalisations déjà entreprises et collabore étroitement avec l'agglomération et les associations régionales existantes.

Art. 4

SIEGE

Le siège de l'association est à Fribourg.

Art. 5

DUREE

La présente Association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6

ORGANES

Les organes de l'Association sont :

- 1) l'assemblée des délégués ;
- 2) le comité de direction.

II – ORGANISATION

1. L'assemblée des délégués

Art. 7

COMPOSITION ET DESIGNATION

1 L'assemblée des délégués est composée :

- a) du préfet, qui préside l'assemblée ;
- b) des délégués de chacune des communes membres, à raison d'un délégué par 2000 habitants ou par fraction de 2000 habitants.

Chaque commune a droit à un délégué au moins.

Le nombre des délégués est fixé en fonction de la population dite légale, selon la dernière ordonnance arrêtée par le Conseil d'Etat.

L'alinéa 2 est réservé.

2 Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix (art. 115 al. 3 LCo).

3 En principe, chaque délégué dispose d'une voix. Il peut cependant disposer de plus d'une voix, mais au maximum de trois, dans les limites du nombre des délégués attribués à la commune qu'il représente.

4 Les délégués sont nommés par le conseil communal de chaque commune membre pour une législature ; leur nomination intervient dans les deux mois qui suivent les élections communales ; leurs noms sont aussitôt communiqués au secrétariat administratif de l'Association.

5 Le délégué empêché peut être remplacé par le conseil communal ; le remplaçant a les mêmes attributions que le délégué qu'il remplace. Un membre du comité de direction ne peut être ni délégué, ni remplaçant d'un délégué.

Art. 8

CONVOCAATION

1 L'assemblée des délégués se réunit au moins deux fois par an pour adopter le budget et approuver les comptes.

2 Elle est également réunie chaque fois que le comité de direction le juge nécessaire, ou lorsque sept communes membres au moins en font la demande.

3 Les convocations sont adressées personnellement aux délégués, au moins vingt jours à l'avance. Une copie de la convocation est adressée à chaque conseil communal. La publication dans la Feuille officielle a lieu conformément à l'article 117 alinéa 1 de la loi sur les communes.

4 La convocation contient l'ordre du jour établi par le comité de direction. Elle doit mentionner clairement les objets pour lesquels une décision sera requise et être accompagnée des documents qui s'y rapportent.

Art. 9

COMPETENCES

L'assemblée des délégués a les attributions suivantes :

- a) élection du vice-président, qui occupe les mêmes fonctions au sein du comité de direction ;
- b) élection des autres membres du comité de direction ;
- c) modification des statuts, sous réserve de l'art. 113 LCo ;
- d) admission de nouveaux membres, sous réserve de l'art. 113 LCo ;
- e) création de commissions spéciales, élection de leurs membres et adoption des règlements qui s'y rapportent ;
- f) fixation annuelle du montant des contributions de fonctionnement ;
- g) adoption des modalités de l'aide en relation avec un projet d'intérêt régional ;
- h) approbation de la répartition de la contribution supplémentaire d'investissement au sens de l'art. 31 ;
- i) adoption du budget et approbation des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- j) décision sur les dépenses non prévues au budget ;
- k) décision sur les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent, ainsi que la couverture de ces dépenses. Pour les dépenses financées par emprunt entraînant une augmentation de la limite de crédit, l'autorisation du Service des communes demeure réservée ;
- l) désignation de l'organe de révision ;
- m) approbation des contrats de droit public conclus conformément à l'art. 112 al. 2 LCo ;

n) dissolution de l'Association, sous réserve de l'art. 38 des présents statuts et des art. 128 et 129 LCo.

o) surveillance de l'administration de l'Association ;

p) fixation du traitement, des indemnités et des jetons de présence de toutes les fonctions exercées au sein de l'Association.

Art. 10

DELIBERATIONS

1 L'assemblée des délégués prend ses décisions à la majorité absolue des voix exprimées, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés ; en cas d'égalité, le président départage.

2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant la participation du fonds régional d'investissement doivent obtenir le 60 % des voix exprimées, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

3 L'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu au bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des voix aptes à s'exprimer.

4 L'assemblée des délégués ne peut prendre de décision que si la majorité des voix est représentée.

5 La règle relative à la récusation d'un membre de l'assemblée communale est applicable par analogie au délégué (art. 21 LCo).

2. Le comité de direction

Art. 11

COMPOSITION

1 Le comité de direction comprend treize membres choisis au sein de l'assemblée des délégués ; ils sont élus pour une période administrative de cinq ans et sont rééligibles.

2 Sa composition est la suivante :

a) le président de l'assemblée des délégués qui assume la même fonction au sein du comité de direction;

b) les représentants des quatre secteurs qui doivent faire partie de l'exécutif d'une commune membre soit :

- 3 représentants pour le secteur « Fribourg » ;
- 3 représentants pour le secteur « Ceinture » ;
- 3 représentants pour le secteur « Sarine Nord et Ouest » ;
- 3 représentants pour le secteur « Haute-Sarine ».

3 Le remplacement d'un membre absent n'est pas admis.

Art. 12

CONVOCACTION ET DELIBERATIONS

1 Le comité de direction est convoqué au moins dix jours à l'avance, cas d'urgence réservé.

2 Les décisions sont prises à la majorité absolue ; en cas d'égalité, le président départage.

3 Les dispositions relatives à la récusation d'un membre du conseil communal sont applicables par analogie au membre du comité de direction (art. 65 LCo).

Art. 13

COMPETENCES

Le comité de direction a les attributions suivantes :

- a) direction et administration de l'Association, expédition des affaires courantes ;
- b) représentation de l'Association envers les tiers ;
- c) attribution des mandats nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'Association ;
- d) nomination du secrétaire régional ;
- e) contrôle du travail des bureaux et des experts mandatés ;
- f) préparation des objets à soumettre à l'assemblée des délégués, exécution des décisions de celle-ci ;
- g) préparation et gestion du budget, gestion des comptes ;
- h) établissement d'un contrat pour les crédits autorisés ;
- i) constitution de groupes de travail ;
- j) proposition des candidatures et préparation du cahier des charges pour toutes les fonctions exercées au sein de l'Association ;
- k) désignation en son sein d'un bureau de trois à cinq membres dont il fixe les compétences ;
- l) proposition du mode de financement d'un projet d'intérêt régional ;
- m) attribution de certaines tâches à une ou des communes directement intéressées dans le cadre des études relatives à un projet qui la ou les concerne ;
- n) proposition de la répartition de la contribution supplémentaire d'investissement au sens de l'art. 31 ;
- o) exercice des attributions qui ne sont pas déléguées à un autre organe, au sens de l'art. 119 al. 4 LCo.

3. Le secrétaire régional

Art. 14

ATTRIBUTIONS

1 Le secrétaire régional effectue toutes les tâches qui lui sont attribuées par la législation et le cahier des charges établi par le comité de direction.

2 Il participe aux séances du comité de direction et aux assemblées des délégués avec voix consultative.

III – ADMINISTRATION ET REPRESENTATION

Art. 15

SIGNATURE SOCIALE

L'Association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux du président et du secrétaire régional; le vice-président peut remplacer l'un ou l'autre.

Art. 16

REPRESENTATION

Les actes de l'Association sont signés par le président et le secrétaire régional ; le vice-président peut remplacer l'un ou l'autre.

Art. 17

PROCES-VERBAUX

1 Les procès-verbaux de chaque séance de l'assemblée des délégués sont envoyés à chaque délégué et adressés pour information à chaque conseil communal.

2 Les procès-verbaux de chaque séance du comité de direction sont envoyés à chaque membre de ce comité et adressés pour information à chaque conseil communal.

3 Les règles relatives à la tenue du procès-verbal d'une assemblée communale et d'un conseil communal (art. 22 et 66 LCo) sont applicables par analogie pour l'assemblée des délégués et les séances du comité de direction.

Art. 18

RELATIONS AVEC LA DEPUTATION

Les députés sarinois au Grand Conseil qui n'assument pas une fonction de membre dans l'un des organes de l'Association, sont invités à prendre part aux assemblées des délégués, avec voix consultative.

Art. 19

RELATIONS AVEC L'ETAT

Chaque fois que cela paraît nécessaire ou utile, l'Etat est invité à se faire représenter aux séances de l'assemblée des délégués et à celles du comité de direction. Son ou ses représentants ont voix consultative.

Art. 20

RELATIONS AVEC DES TIERS

Chaque fois que cela paraît nécessaire ou utile, des experts ou des représentants des entités avec lesquelles des engagements sont conclus peuvent être invités à prendre part aux assemblées des délégués et à celles du comité de direction, avec voix consultative.

IV – FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT, LIMITE D'ENDETTEMENT, REFERENDUM ET INITIATIVE

Art. 21

CREATION

1 Un fonds régional d'investissement, désigné ci-après « fonds », est constitué. Il est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional.

2 Par travaux d'intérêt régional, on entend les études, les constructions d'ouvrages ou d'installations, les réalisations qui, de par leur nature, leur portée ou leurs retombées, servent au développement de la « Région Sarine ».

3 L'alimentation du fonds par les communes (art. 30) est fixée à Fr. 1'000'000.-- par année.

4 Lorsque l'endettement dépasse Fr. 10'000'000.--, l'alimentation du fonds est portée à Fr. 1'500'000.--.

5 Si le fonds d'investissement atteint une dotation de Fr. 5'000'000.--, l'alimentation par les communes est suspendue.

Art. 22

FINANCEMENT

Le fonds est financé par :

- a) les contributions annuelles des membres de l'Association, appelées contributions ordinaires d'investissement ;
- b) les remboursements, les intérêts et les restitutions de prêts ;
- c) les dons et les contributions de tiers ;
- d) les emprunts.

Art. 23

LIMITE D'ENDETTEMENT

- 1 La limite maximale d'endettement général est fixée à Fr. 15'000'000.--.
- 2 L'association peut en outre contracter des emprunts de trésorerie d'un montant maximum de Fr. 100'000.--.

Art. 24

UTILISATION

- 1 L'octroi de l'aide est subordonné à l'existence d'un projet d'intérêt régional, approuvé par l'assemblée des délégués, sur proposition du comité de direction.
- 2 Le fonds intervient dans le financement ou le subventionnement d'un projet d'intérêt régional à concurrence de 70% de la part financée par l'Association. Le solde du financement est assuré par les contributions, appelées contributions supplémentaires d'investissement, des communes directement intéressées, en particulier des communes sièges du projet, au sens de l'art. 31.

Art. 25

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du fonds d'investissement peuvent être :

- a) une ou plusieurs communes ;
- b) une association de communes ;
- c) des particuliers ou des sociétés dont l'activité sert les buts de l'Association ;
- d) une fondation.

Art. 26

NATURE DE L'AIDE

- 1 L'aide consiste notamment dans l'octroi de :
 - a) fonds ;
 - b) prêt ;
 - c) prise de participation ;
 - d) garantie de prêts ;
 - e) prise en charge d'intérêts.
- 2 Les conditions d'octroi doivent être réglées contractuellement.

Art. 27

INITIATIVE ET REFERENDUM

- 1 Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément aux art. 123a et suivants LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.
- 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 5'000'000.-- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo.
- 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 15'000'000.-- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.
- 4 Le montant net de la dépense fait foi, les subventions et participations de tiers n'étant pas comptées.
- 5 En cas de dépense renouvelable, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté 5 fois la dépense annuelle.

V – CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Art. 28

CONTRIBUTIONS

Les contributions des communes se subdivisent de la manière suivante :

- 1) contribution de fonctionnement ;
- 2) contribution ordinaire d'investissement ;
- 3) contribution supplémentaire d'investissement.

1. La contribution de fonctionnement de l'association

Art. 29

MONTANT

La contribution annuelle de fonctionnement de l'association (« charges administratives ») est répartie entre les communes membres selon la clé de répartition suivante : 75% en fonction de la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

2. La contribution ordinaire d'investissement

Art. 30

MONTANT

Cette contribution est versée sous forme de forfait annuel (art. 21). Elle est répartie entre les communes membres selon la clé de répartition suivante : 75% en fonction de la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

3. La contribution supplémentaire d'investissement

Art. 31

MONTANT

1 Les communes directement intéressées à la réalisation du projet, en particulier les communes sièges, participeront au financement du projet jugé d'intérêt régional, en principe, à raison de :

30%.

2 Les communes intéressées sont définies selon les critères suivants :

- a) avantages économiques (création d'emplois, apports fiscaux, développement, structure urbaine ou touristique, etc.) ;
- b) avantages sociaux et culturels ;
- c) éloignement ;
- d) nuisances ;
- e) autres critères selon les caractéristiques du projet.

3 Le financement prévu à l'al. 1 se fera sur la base d'une clé de répartition qui tiendra compte des critères fixés à l'al. 2 ; elle sera décidée par l'assemblée des délégués.

VI – COMPTABILITE

Art. 32

COMPTABILITE

1 L'Association tient une comptabilité soumise aux règles comptables découlant de la loi sur les communes et du règlement d'exécution de ladite loi.

2 L'exercice annuel correspond à l'année civile.

Art. 33

BUDGET

1 Le budget est établi par le comité de direction puis soumis pour adoption à l'assemblée des délégués. Un exemplaire en est adressé au préfet, au Service des communes et à chaque commune membre.

2 Le budget sera présenté en conformité avec les dispositions de l'art. 122 al. 1^{bis} et 1^{ter} LCo.

Art. 34

COMPTES

1 Les comptes bouclés et contrôlés sont soumis à l'assemblée des délégués dans les cinq mois dès la fin de l'exercice. Ils sont ensuite transmis au préfet, au Service des communes et à chaque commune membre.

2 Les comptes seront présentés en conformité avec les dispositions de l'art. 122 al. 1^{bis} et 1^{ter} LCo.

3 Les frais communs et les frais financiers seront imputés à chaque tâche au prorata des prestations fournies.

VII – REVISION DES COMPTES

Art. 35

DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION

L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués conformément à l'art. 98 al. 2 LCo.

Art. 36

ATTRIBUTIONS

1 L'organe de révision vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la Loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

2 Le comité de direction fournit à l'organe de révision tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

VIII – SORTIE, DISSOLUTION ET MODIFICATION DES STATUTS

Art. 37

SORTIE

1 Une commune peut sortir de l'Association pour la fin d'une année moyennant un préavis d'un an, donné par écrit au comité de direction.

2 La commune sortante perd tout droit aux biens et avoirs de l'Association. Elle doit s'acquitter du solde de ses participations aux dépenses engagées par l'Association durant la période où elle en était membre.

Art. 38

DISSOLUTION

1 L'Association ne peut être dissoute que par décision des trois quart des communes membres. Celle-ci est soumise à la Direction des institutions, des forêts et de l'agriculture pour approbation.

2 En cas de dissolution, la fortune ou les dettes de l'Association seront réparties entre les communes membres au prorata des cinq dernières contributions annuelles de fonctionnement versées.

Art. 39

MODIFICATION DES STATUTS

Toute modification essentielle des statuts, au sens de l'art. 113 al. 1 LCo, n'est possible qu'avec l'accord des trois quarts des communes, dont la population correspond au moins aux trois quarts de la population de toutes les communes membres.

IX – DISPOSITIONS FINALES**Art. 40**

RATIFICATION ET ENTREE EN VIGUEUR

1 Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012, sous réserve de leur adoption par les législatifs communaux et de leur approbation par le Conseil d'Etat. L'alinéa 2 est toutefois réservé.

2 En dérogation à l'alinéa 1, l'entrée en vigueur des articles 21, 22, 24, 25, 26 et 27, ainsi que des articles 30 et 31, est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Neyruz, le 1^{er} février 2012

Adoptés par les législatifs communaux lors des assemblées communales et conseils généraux de [...].

Approuvés par le Conseil d'Etat, le [...]